

## **B71 Accueil, service et prestations spécifiques dans l'agrotourisme**

<b>Public cible</b>	Le module s'adresse à des agriculteurs et à des paysannes qui offrent des prestations agro-touristiques ou qui souhaitent en proposer. La fréquentation préalable du module agriculture et tourisme est recommandée. Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.
<b>Objectifs</b>	Au terme du module, l'apprenant-e est capable de/d' : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Choisir, planifier et offrir des prestations adaptées à son exploitation, en tenant compte des conditions cadres et des bases légales en vigueur.</li><li>2. Proposer un service et une hospitalité professionnels.</li><li>3. Gérer le personnel nécessaire de manière adéquate.</li></ol>
<b>Contenu</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>A. Prédispositions personnelles et conditions initiales de l'exploitation</li><li>B. Conditions cadres et législation</li><li>C. Prestations diverses</li><li>D. Formes, techniques et règles du service</li><li>E. Engagement et gestion de personnel</li><li>F. Planification et mise en œuvre</li><li>G. Développement et gestion de la qualité</li><li>H. Calcul de prix pour des offres concrètes</li><li>I. Prise en charge et fidélisation de la clientèle dans des situations concrètes</li></ol>
<b>Niveau</b>	Brevet fédéral de paysanne / Examen professionnel supérieur Brevet fédéral d'agriculteur / Examen professionnel supérieur
<b>Forme et durée</b>	30 heures d'enseignement 20 heures de travail personnel
<b>Evaluation</b>	Examen écrit (1h), basé sur des études de cas.
<b>Reconnaissance</b>	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne et pour le brevet fédéral d'agriculteur. Base pour le label de qualité Q1 du tourisme suisse niveau 1.
<b>Coût</b>	Fr. 210.- (sans matériel de cours et taxes d'examens)
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Fondation Rurale Interjurassienne, CP 65, Courtemelon, 2852 Courtételle, tél. 032 420 74 20, pierre-andre.odiet@frij.ch

## ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION

### ARC JURASSIEN



#### Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de/d'

- A1 Evaluer ses prédispositions personnelles et les conditions initiales de l'exploitation pour l'offre de prestations et de services agro-touristiques.
- A2 Prendre conscience de l'importance de l'hospitalité et en déduire les mesures concrètes à appliquer.
- B1 Appliquer les principales bases légales concernant les prestations agro-touristiques.
- C1 Décrire diverses prestations agro-touristiques et les transposer sur l'exploitation, respectivement évaluer leur adéquation à l'exploitation.
- C2 Décrire les produits régionaux et les conditions requises pour leur reconnaissance.
- D1 Décrire et appliquer de manière professionnelle les différentes formes, techniques et règles du service pour les repas et les boissons.
- E1 Engager et gérer le personnel nécessaire en respectant les droits et devoirs y relatifs.
- F1 Etablir un plan de mise en œuvre pour des prestations concrètes et vérifier la faisabilité.
- G1 Décrire et mettre en œuvre les lignes directrices et les outils du self contrôle applicables dans la restauration.
- G2 Utiliser les instruments du label de qualité Q1 du tourisme suisse.
- H1 Décrire les différents facteurs, outils et références applicables dans le calcul de prix et déterminer le prix de diverses prestations.
- I1 Développer des mesures pour la prise en charge et la fidélisation de la clientèle pour ses propres prestations.

